

## Axe stratégique 3 : Santé et Environnement

### Développer un environnement favorable à la santé des habitants du Pays Thur Doller

- ✓ **Objectif 3.1 : Renforcer les aptitudes des habitants en matière de santé environnement**
- ✓ **Objectif 3.2 : Renforcer les connaissances et compétences des professionnels et des élus du territoire en matière de santé environnement**

#### Fiche-action n°14 : Améliorer la qualité des logements

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sensibiliser les habitants à la qualité de l'air intérieur</b></li> <li>- <b>Promouvoir le dispositif intAir'Agir auprès des professionnels de santé,</b></li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants et les professionnels de santé au risque Radon et communiquer sur les aides d'aménagement en lien avec un risque radon élevé,</b></li> <li>- <b>Sensibiliser et former les acteurs du domicile au repérage de l'habitat indigne,</b></li> <li>- <b>Informé et sensibiliser les habitants à l'habitat indigne.</b></li> </ul>
<p><b>Porteur(s) de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR du Pays Thur Doller, Madame Naouel Gharbi, coordinatrice : <a href="mailto:sante@pays-thur-doller.fr">sante@pays-thur-doller.fr</a></li> </ul>
<p><b>Contexte</b></p>	<p>La <b>qualité de l'air</b> à l'intérieur des locaux constitue un véritable enjeu de santé publique, au regard du temps passé en espace clos (entre 70 et 90% en moyenne), du spectre des polluants potentiellement inhalés et du nombre d'individus concernés.</p> <p><b>IntAir'Agir</b> est un dispositif d'accompagnement des autorités publiques locales sanitaires, environnementales et sociales pour la gestion des plaintes et situations imprévues de pollution de l'air à l'intérieur des logements.</p> <p>Le <b>radon</b> est un gaz radioactif d'origine naturelle classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme <b>cancérogène certain pour le poumon</b> depuis 1987. Il serait la seconde cause de cancer du poumon après le tabac puisque chaque année 3 000 personnes décèdent à cause du radon (soit 10% des cancers du poumon).</p> <p><b>32 communes sur 46 sont classées en catégorie 3 (orange) pour le risque Radon</b> et une commune est au niveau 2 (jaune).</p> <p><b>Des actions de sensibilisation et d'informations doivent être mises en place sur le secteur.</b> Des actions plus poussées sur la réalisation d'analyses au sein des habitations seraient également justifiées au regard du nombre de communes concernées.</p> <p>Par ailleurs, concernant la <b>lutte contre l'habitat indigne</b>, des procédures sont menées sur l'ensemble du territoire. En</p>

	<p>effet, 25 arrêtés préfectoraux d'insalubrités ont été engagés depuis 2010 dont 4 « en cours » (c'est-à-dire remédiable, mais pas encore levés). <b>L'enjeu pour ce CLS est de sensibiliser les acteurs et les habitants du Pays Thur Doller au repérage de l'habitat indigne.</b></p> <p>Cette fiche action sera traitée dans le cadre de l'Urbanisme Favorable à la Santé.</p>
<p><b>Modalités d'actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Promouvoir le dispositif IntAir'Agir auprès des professionnels de santé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Communiquer auprès des professionnels de santé, en lien avec la CPTS, sur le dispositif Intair'Agir pour leur faire connaître la possibilité de prescrire des visites à domicile d'un CEI (Conseiller en Environnement Intérieur) pour leurs patients atteints de pathologies respiratoires chroniques (Asthme, BPCO, pneumopathie d'hypersensibilité...), d'allergies ou de tout autre symptôme semblant être en lien avec leur logement. Le rôle des CEI est de réaliser un audit de l'environnement du patient et de délivrer des conseils aux occupants du logement pour limiter voire supprimer les polluants de l'air intérieur. Si nécessaire, <b>ATMO Grand Est</b> peut intervenir à la demande d'un CEI pour réaliser des mesures en air intérieur dans les logements.</li> </ul> </li> <li>- <b>Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public, des acteurs inscrits dans l'accompagnement social et médico-social et des étudiants en santé sur la qualité de l'air intérieur en lien avec les actions de <b>l'AP3A et d'ATMO Grand Est.</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants et les professionnels de santé au risque Radon et communiquer sur les aides d'aménagement en lien avec un risque radon élevé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Organiser une campagne de sensibilisation sur le risque Radon en partenariat avec <b>ATMO Grand Est et l'ARS,</b></li> <li>o Mettre à disposition des habitants des Kit de mesure du radon,</li> <li>o Mettre à disposition des habitants et des professionnels de santé, en lien avec l'ARS, des documents de sensibilisation sur le risque Radon,</li> <li>o Informer sur les aides financières possibles en cas de nécessité d'aménagement des logements à cause d'un risque radon élevé.</li> </ul> </li> <li>- <b>Sensibiliser et informer les acteurs du domicile, les élus et les habitants au repérage de l'habitat indigne :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mener un travail de hiérarchisation des enjeux en lien avec l'habitat indigne du territoire et identifier les solutions existantes,</li> <li>o Communiquer sur ces solutions auprès des professionnels du domicile, des élus et du grand public,</li> <li>o Organiser un forum de l'habitat</li> <li>o Organiser des réunions d'information et de sensibilisation auprès des acteurs du domicile, des</li> </ul> </li> </ul>

	<p>élus et du grand public ; en lien avec l'ADIL sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Logement indigne, indécent, insalubre...de quoi parle-ton ?</li> <li>▪ Les démarches possibles pour les occupants</li> <li>▪ Les aides à l'amélioration du logement</li> <li>▪ Le rôle des pouvoirs publics</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants du Pays Thur Doller</li> <li>- Les professionnels de santé du Pays Thur Doller</li> <li>- Les élus du Pays Thur Doller</li> <li>- Les acteurs du domicile du Pays Thur Doller</li> </ul>
<b>Territoire d'intervention</b>	Pays Thur Doller
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisses de retraite *</li> <li>• Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin (CPAM)</li> <li>• Professionnels de santé *</li> <li>• Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Pays Thur Doller</li> <li>• ATMO Grand Est</li> <li>• Agence Régionale de Santé (ARS) Grand-Est</li> <li>• Association Pour l'Amélioration des Asthmatiques et Allergiques (AP3A)</li> <li>• Conseil de développement</li> <li>• CITIVIA</li> <li>• Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est</li> <li>• Agence de la transition écologique (ADEME)</li> <li>• Agence Départemental pour l'Information sur le Logement (ADIL 68)</li> <li>• Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)</li> <li>• Collectivité européenne Alsace (CeA)</li> <li>• 3 Communautés de communes</li> <li>• Communes</li> <li>• Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT)</li> <li>• Croix-Rouge*</li> <li>• Pompiers*</li> <li>• Chambre de l'agriculture (Réfèrent qualité de l'air)*</li> <li>• Direction Départementale des Territoires (DDT) *</li> </ul> <p><i>*partenaires identifiés à contacter lors de la mise en œuvre</i></p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<input type="checkbox"/> 2023-2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2024-2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2025-2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2026-2027 <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement ARS pour Atmo Grand-Est (déjà existant) pour la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur, et le risque radon</li> <li>- Financement ARS pour AP3A (déjà existant) pour la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur, et le risque radon</li> <li>- Temps de travail de la coordinatrice du CLS</li> <li>- Appels à projets dans le cadre du PRSE 4</li> <li>- Financement potentiel du programme Leader 2023-2027</li> </ul>

<p><b>Indicateurs de processus</b></p>	<p><i>Mise en œuvre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions organisées par rapport au nombre prévu</li> <li>- Typologie des actions organisées</li> <li>- Dates et lieux des actions</li> </ul> <p><i>Public cible</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des participants à chaque événement au regard du nombre prévu</li> <li>- Typologie des participants</li> </ul> <p><i>Partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires associés à l'action</li> <li>- Typologie des partenaires associés à l'action</li> <li>- Nature des documents / échanges formalisant les partenariats</li> </ul> <p><i>Information, communication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des vecteurs de communication créés ou utilisés</li> <li>- Typologie des vecteurs de communication créés ou utilisés</li> </ul> <p><i>Moyens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie du financement des actions</li> <li>- Nom des financeurs</li> </ul> <p><i>Suivi du programme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes impliquées dans l'équipe projet</li> <li>- Typologie des personnes impliquées dans l'équipe projet</li> <li>- Nombre de rencontres préalables aux actions</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<p><i>Objectif 3.1</i></p> <p>Nombre d'habitants ayant participé aux actions déclarant avoir une meilleure connaissance de la santé-environnement</p> <p><i>Objectif 3.2</i></p> <p>Nombre de professionnels et d'élus du territoire ayant participé à l'action déclarant avoir une meilleure connaissance de la santé-environnement</p>

<p><b>Rôle du PETR pilote</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintenir le lien avec chaque partenaire</b></li> <li>- <b>Animer les rencontres</b></li> <li>- <b>Rédiger les comptes rendus</b></li> <li>- <b>Mettre en relation les différents acteurs</b></li> <li>- <b>Coordonner les actions</b></li> <li>- <b>S'assurer de la réalisation des actions prévues</b></li> <li>- <b>Réaliser l'évaluation annuelle</b></li> </ul>
-----------------------------------	--

## Fiche-action n°15 : Organiser des actions de sensibilisation thématiques sur la santé-environnement auprès des habitants, élus et professionnels

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus à la qualité de l'air extérieur,</b></li> <li>- <b>Informers les habitants et les professionnels de santé sur le dispositif « Pollin'Air »,</b></li> <li>- <b>Informers les habitants sur la prévention des risques liés à l'amiante,</b></li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants et les élus à une gestion de l'eau responsable,</b></li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les élus et professionnels aux risques liés au moustique « tigre »</b></li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus à l'ambroisie.</b></li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus aux chenilles processionnaires.</b></li> </ul>
<p><b>Porteur(s) de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PETR du Pays Thur Doller, Madame Naouel Gharbi, coordinatrice : <a href="mailto:sante@pays-thur-doller.fr">sante@pays-thur-doller.fr</a></li> </ul>
<p><b>Contexte</b></p>	<p>Au regard du changement climatique en cours et du plan climat, l'ensemble des thématiques évoquées ci-dessus nécessite une politique d'information et de sensibilisation afin de prévenir au maximum les impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>La qualité de l'air</u> : une part importante des émissions de particules fines, sur le territoire, provient du secteur résidentiel (plus de 60%) : en effet il est constaté des dépassements de seuils autorisés en hiver pour les particules fines à cause d'une mauvaise combustion du bois. Des actions de sensibilisation sont menées mais doivent être renforcées.</li> <li>➤ En France, les pollens sont responsables de réactions allergiques chez près de 25 % de la population. Le dispositif <u>Pollin'Air</u> souhaite anticiper pour mieux traiter.</li> <li>➤ <u>L'amiante</u> est un matériau interdit en France depuis 1997, mais qui reste présent dans de nombreux bâtiments et équipements. Or, les fibres d'amiante une fois inhalées peuvent provoquer des maladies graves (cancers...). Les travaux réalisés par les particuliers doivent nécessiter une vigilance accrue.</li> <li>➤ Face au changement climatique, il est important de sensibiliser aux enjeux de <u>la gestion de l'eau</u>.</li> <li>➤ <u>Le moustique « tigre »</u> est présent dans beaucoup de départements et peut être vecteur de maladies : dengue, chikungunya, zika. Des moyens de prévention et de lutte existent à échelle individuelle.</li> <li>➤ <u>L'ambroisie</u> est une plante sauvage invasive dont le pollen provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles. Savoir la reconnaître permet de limiter sa reproduction et son expansion.</li> </ul>

	<p>➤ <u>Les chenilles processionnaires</u> du chêne sont en forte expansion dans le Grand Est. En situation de stress, les chenilles libèrent leurs soies qui se retrouvent en suspension dans l'air. Différents symptômes peuvent être observés selon le type de contact : contact avec la peau (éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons), contact avec les yeux (conjonctivites, lésions oculaires), contact par inhalation (irritation des voies respiratoires), contact par ingestion (inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins).</p> <p>Cette fiche action sera traitée dans le cadre de l'Urbanisme Favorable à la Santé.</p>
<p><b>Modalités d'actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus à la qualité de l'air extérieur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre les actions de sensibilisations sur la qualité de l'air extérieur menées par <b>ATMO</b> auprès des élus,</li> <li>○ Agir sur les grands secteurs émetteurs de particules fines en sensibilisant le grand public sur les bonnes pratiques relatives à une bonne combustion du bois et l'importance d'utiliser des appareils de qualité. Dans ce cadre, poursuivre l'action de sensibilisation « Allumons le feu » organisée par le <b>PETR Pays Thur Doller</b> sur la bonne combustion des bois,</li> <li>○ Communiquer sur le site internet de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement) qui permet d'avoir des informations sur la pollution industrielle.</li> </ul> </li> <li>- <b>Informers les habitants et les professionnels de santé sur le dispositif « Pollin'Air » :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Informer sur l'existence de la liste de diffusion et d'alerte du réseau Pollin'air</li> <li>○ Former les personnes qui le souhaitent à intégrer le réseau de sentinelles</li> </ul> </li> <li>- <b>Informers les habitants sur la prévention des risques liés à l'amiante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Relayer la communication du ministère de la santé sur le sujet</li> </ul> </li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants et les élus à une gestion de l'eau responsable au domicile :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accroître la prise de conscience des publics sur les ressources en eau</li> <li>○ Sensibiliser sur le bon usage de l'eau (limiter le gaspillage)</li> <li>○ Promouvoir la récupération de l'eau de pluie en prenant soin de ne pas favoriser la prolifération des moustiques</li> <li>○ Promouvoir la désimperméabilisation/végétalisation des espaces privés et l'infiltration des eaux pluviales</li> <li>○ Sensibiliser les élus à la désimperméabilisation/végétalisation des espaces publics pour réduire le volume des eaux pluviales à collecter</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les élus et les professionnels aux risques liés au moustique « tigre » :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Informer les habitants sur les moyens de prévention</li> <li>o Former les collectivités pour devenir relai d'information</li> <li>o Sensibiliser les professionnels de l'habitat aux points sensibles de prolifération</li> </ul> </li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus à l'ambrosie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Information à la reconnaissance de la plante</li> <li>o Information sur les moyens de lutte contre la propagation</li> <li>o Information sur l'existence d'une plateforme de signalement</li> </ul> </li> <li>- <b>Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus aux chenilles processionnaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Information via différents outils de communication (flyers, réseaux sociaux, article de presse...)</li> <li>o Information sur l'existence d'une plateforme de signalement</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants du Pays Thur Doller</li> <li>- Les élus du Pays Thur Doller</li> <li>- Les professionnels de santé, et professionnels du Pays Thur Doller</li> </ul>
<b>Territoire d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays Thur Doller</li> </ul>
<b>Partenaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est</li> <li>• ATMO Grand Est</li> <li>• Service de démoustication de la Brigade verte</li> <li>• FREDON Grand Est</li> <li>• Agence de l'eau Rhin-Meuse</li> <li>• Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est</li> <li>• Communes</li> <li>• Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT)</li> <li>• Chambre de l'agriculture (Réfèrent qualité de l'air) *</li> <li>• Direction Départementale des Territoires (DDT) *</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> 2023-2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2024-2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2025-2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2026-2027  <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028</p>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement ARS (déjà existant) pour le dispositif Pollin'Air</li> <li>- Financement d'ATMO Grand Est (déjà existant) pour les actions de sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur</li> <li>- Financement ARS (déjà existant) pour les actions du service de démoustication de la brigade verte</li> <li>- Financement de l'ARS pour FREDON Grand Est (déjà existant) pour la sensibilisation sur l'ambrosie et les chenilles processionnaires</li> <li>- Temps de travail de la coordinatrice du CLS du PETR du Pays Thur Doller</li> <li>- Appels à projets potentiels</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement potentiel du programme Leader 2023-2027</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de processus</b></p>	<p><i>Mise en œuvre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions organisées par rapport au nombre prévu</li> <li>- Typologie des actions organisées</li> <li>- Dates et lieux des actions</li> </ul> <p><i>Public cible</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des participants à chaque événement au regard du nombre prévu</li> <li>- Typologie des participants</li> </ul> <p><i>Partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires associés à l'action</li> <li>- Typologie des partenaires associés à l'action</li> <li>- Nature des documents / échanges formalisant les partenariats</li> </ul> <p><i>Information, communication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des vecteurs de communication créés ou utilisés</li> <li>- Typologie des vecteurs de communication créés ou utilisés</li> </ul> <p><i>Moyens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie du financement des actions</li> <li>- Nom des financeurs</li> </ul> <p><i>Suivi du programme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes impliquées dans l'équipe projet</li> <li>- Typologie des personnes impliquées dans l'équipe projet</li> <li>- Nombre de rencontres préalables aux actions</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de résultat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Objectif 3.1</i></li> </ul> <p>Nombre d'habitants ayant participé aux actions déclarant avoir une meilleure connaissance de la santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Objectif 3.2</i></li> </ul> <p>Nombre de professionnels et d'élus du territoire ayant participé à l'action déclarant avoir une meilleure connaissance de la santé-environnement</p>

<p><b>Rôle du PETR pilote</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintenir le lien avec chaque partenaire</b></li> <li>- <b>Animer les rencontres</b></li> <li>- <b>Rédiger les comptes rendus</b></li> <li>- <b>Mettre en relation les différents acteurs</b></li> <li>- <b>Coordonner les actions</b></li> <li>- <b>S'assurer de la réalisation des actions prévues</b></li> <li>- <b>Réaliser l'évaluation annuelle</b></li> </ul>
-----------------------------------	--